

# RÉGLEMENTATION F-GAS

#### l'obligation de contrôle d'étanchéité



Les fluides frigorigènes utilisés dans les équipements thermodynamiques sont de puissants gaz à effet de serre fluorés qui contribuent au réchauffement climatique. L'encadrement de leur utilisation est progressivement renforcé pour sécuriser les pratiques et privilégier les gaz les moins dangereux pour l'environnement.

### Suis-je concerné?

La règlementation a évolué concernant les installations utilisant un fluide frigorigène. Il existe de nouvelles obligations liées au contrôle d'étanchéité, en application de la directive européenne « F-gas ». La quantité de fluide frigorigène utilisée, qui définit le niveau d'obligation, est désormais définie en tonnes équivalent  $\mathrm{CO_2}$  (Teq  $\mathrm{CO_2}$ ) et non plus selon la charge en kg. Cet indice varie selon le type de fluide frigorigène utilisé, car il dépend du potentiel de réchauffement global de chacun.

#### Synthèse des principaux seuils

La correspondance entre la charge en  ${\rm Teq~CO_2}$  et la charge en kg est facilitée par le tableau proposé ci-dessous, qui fournit des exemples pour quelques fluides HFC :

#### Tableau d'équivalence : charge de fluide (en kg)/seuils d'obligation (en Teq Co<sub>2</sub>)

Réfrigérant	PRG	Pas de Teq CO <sub>2</sub> contrôle obligatoire	Contrôle obligatoire tous les 12 mois si dispositif de détection		
R134a	1430	3,50 kg	34,9	7 kg	349,65 kg
R32	675	7,41 kg	74,0	7 kg	740,74 kg
R404A	3922	1,27 kg	12,7	5 kg	127,49 kg
R407A	2107	2,37 kg	23,73	3 kg	237,30 kg
R407F	1825	2,74 kg	27,40	0 kg	273,97 kg
R410A	2088	2,39 kg	23,9	5 kg	239,46 kg
R449A	1397	3,58 kg	35,79	9 kg	357,91 kg
R452A	2141	2,30 kg	23,40	0 kg	233,50 kg





## La réglementation en détail

L'arrêté du 29 février 2016 précise :

FLUIDE	Charge en fluide frigorigène	Période des contrôles en l'absence de dispositif de détection de fuites (*)	Période des contrôles avec dispositif de détection de fuites (*) installé	
НСГС	De 2 à 29 kg 12 mois	12 mois		
	De 30 à 299 kg 6 mois 6 mois			
	300 kg et plus 3 mois	3 mois		
HFC, PFC	De 5 à 49 Teq CO <sub>2</sub>	12 mois	24 mois	
	De 50 à 499 Teq CO <sub>2</sub>	6 mois	12 mois	
	500 Teq CO <sub>2</sub> et plus	3 mois	6 mois	

<sup>(\*)</sup> Dispositif de détection de fuites respectant les prescriptions de l'article 3 du présent arrêté.

# Exemple pour 1 kg de R410a = pas d'obligation

Réfrigérant	PRG	Pas de Teq CC contrôle obligatoire	Contrôle obligatoire tous les12 mois 24 mois si dispositif de détection	Contrôle obligatoire tous les 6 mois 12 mois si dispositif de détection	
R134a	1430	3,50 k	g 34,97 kg	g 349,65	kg
R32	6 <i>7</i> 5	7,41 k	g 74,07 kg	g 740,74	kg
R404A	3922	1,27 k	g 12,75 kg	g 127,49	kg
R407A	2107	2,37 k	g 23,73 kg	g 237,30	kg
R407F	1825	2,74 k	g 27,40 kg	g 273,9 <b>7</b>	kg
R410A	2088	2,39 k	g 23,95 kg	239,46	kg
R449A	1397	3,58 k	g 35,79 kg	357,91	kg
R452A	2141	2,30 k	g 23,40 kg	233,50	kg

